

Conseil communal de Lausanne

Initiative : QUESTION ECRITE
Titre : Don du Lausanne Hockey-Club au PLR de Prilly : un puck en or massif ?
Initiant : Louis DANA

Dans un article paru dans le journal « Le Temps » le 20 octobre dernier, nous apprenions que le Parti libéral-radical (PLR) de Prilly avait reçu des dons de la part de plusieurs acteurs économiques régionaux afin de financer leur campagne des élections communales 2021. Ces donateurs sont principalement des entreprises actives dans l'immobilier à Prilly. Il figure dans cet liste un donateur qui surprend autrement plus que les autres. En effet, on apprend que le Lausanne Hockey-Club (LHC) a, selon les dires de l'article, accordé un don de CHF 5'000 à la formation politique de droite.

Ce don soulève plusieurs questions. Tout d'abord, on relèvera que le LHC touche régulièrement des aides substantielles de la part des pouvoirs publics, notamment pour une trésorerie parfois en difficulté par suite de la pandémie de Covid. Il en résulte ainsi un désagréable sentiment selon lequel de l'argent public pourrait avoir financé une campagne électorale, même indirectement. Cela ne relève donc en rien d'une démarche citoyenne comme pouvait le prétendre le CEO du Lausanne Hockey-Club Group dans un article paru le 21 octobre dans le quotidien « 24 Heures ». Il s'agit d'une démarche partisane, ni plus, ni moins.

Enfin, s'il n'est pas question de remettre en question le caractère privé du LHC, on relèvera tout de même qu'un club d'élite appartient à toutes et tous et se doit de rester en dehors de questions liées à la politique partisane. Le LHC porte d'ailleurs le nom de la Ville de Lausanne. Cela l'oblige à une certaine réserve.

Partant, ces considérations appellent la question suivante : **La Municipalité a-t-elle des précisions à émettre sur le financement de formations politiques par des entités subventionnées de manière directe ou indirecte. Par ailleurs, que pense-t-elle du cas d'espèce présenté ci-dessus ?**

Le conseiller soussigné remercie par avance la Municipalité pour sa réponse.

Lausanne, le 8 novembre 2022



Louis DANA